

## Rupture conventionnelle CDI / Associé majoritaire / allocation

Par **pickes77**, le **01/10/2015 à 15:13**

Bonjour,

Je possède un contrat de travail en cdi (cadre / temps plein) depuis 8 ans. Ma société vient de me proposer une rupture conventionnelle.

Dans le même temps je suis associé majoritaire d'une sarl qui ne génère pas de CA.

La question : aurai je bien le droit à mes allocations chomages.

Merci par avance,

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **01/10/2015 à 15:32**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher de Pôle Emploi ou de poser la question sur leur site internet pour avoir une réponse écrite...

Par **pickes77**, le **01/10/2015 à 15:56**

merci mais apriori il ne traite que les sujets en cours et non anticipatif :(

Par **P.M.**, le **01/10/2015 à 15:58**

Pôle emploi a normalement un rôle d'information...